



Licencier sans "vraie" raison

Par **lizzy**, le **15/04/2011** à **09:04**

Bonjour, n'est-il possible de licencier un salarié sans "réelle raison" mais si l'entente n'est vraiment plus possible ?
En effet mon père a un salarié agricole depuis des années mais il n'est pas très compétent (personne sous tutelle et avec des compétences limitées).
Durant longtemps, mon père était aidé par son propre père dans son travail et donc le salarié suivait comme il pouvait.
Maintenant que mon grand père est décédé, mon père ne supporte plus le salarié et n'arrive plus à s'entendre avec lui.
Il aimerait le licencier mais en réalité, il n'y a aucun réel motif. Comment peut-il procéder ?
J'aimerais en effet intervenir avant que cela ne "dégénère" encore plus car ils s'engueulent toute la journée et cela devient infernal pour tout le monde.
merci

Par **choulet**, le **15/04/2011** à **10:03**

bonjour, n'oubliez pas de faire que tout le monde se déchire, proposez lui un licenciement à l'amiable.